

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part aux
délibérations : 7 + 1
procuration
Date de la convocation :
27 février 2019

Date d'affichage :
L'an deux mil dix-neuf
27 février 2019

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 7 MARS 2019

Le Sept Mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.
PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD
Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, DE NOUEL Bertrand, BOND
Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : TROUBAT Isabelle donne pouvoir à MIRAULT
Michel.

ABSENTS : CARRE-LAUBIGEAU Xavier, MARTIN Agnès

SECRETAIRE : M. ONDET Julien a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2019-03-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-002 – Approbation du compte de gestion - Assainissement 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,
Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de
Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le Compte de Gestion - Assainissement 2018

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-003 – Approbation du compte administratif - Assainissement 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14
et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du
budget assainissement de l'exercice 2018, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 012.42		17 888.10
Opérations de				

l'exercice	10 975.82	10 651.00	14 172.25	15 482.70
TOTAL	10 975.82	34 663.42	14 172.25	33 370.80
Résultat de clôture		23 687.60		19 198.55
Restes à réaliser	0.00	0.00		

⇒ Section de fonctionnement

- 14 172.25 euros en dépenses
- 33 370.80 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 19 198.55 euros**

⇒ Section d'investissement

- 10 975.82 euros en dépenses
- 34 663.42 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 23 687.60 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Monsieur LEGROS Jean-Jacques.

Monsieur LEGROS Jean-Jacques préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Assainissement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Assainissement 2018

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-004 – Affectation du résultat - Assainissement 2018

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Déficit d'investissement	23 687.60
Restes à réaliser – Dépenses	0.00
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	0.00
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>19 198.55</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	19 198.55

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2019	
001 Solde d'investissement reporté	23 687.60 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	19 198.55 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	0.00 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-005 – Vote du budget – Assainissement 2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement 2019.

Les membres du Conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Assainissement 2019 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 34 770.12 euros
- Recettes : 34 770.12 euros

⇒ Section d'investissement

- Dépenses : 34 338.60 euros
- Recettes : 34 338.60 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Assainissement 2019 tel que proposé.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-006 – Approbation du compte de gestion – Commune 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Commune de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2018

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-007 – Approbation du compte administratif – Commune 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget commune de l'exercice 2018, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 515.34			123 759.58
Opérations de l'exercice	141 017.38	185 092.78	91 570.63	92 559.32
TOTAL	147 532.72	185 092.78	91 570.63	216 318.90
Résultat de clôture		37 560.06		124 748.27
Restes à réaliser	11 561.22			

⇒ Section de fonctionnement

- 91 570.63 euros en dépenses
- 216 318.90 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 124 748.27 euros**

⇒ Section d'investissement

- 147 532.72 euros en dépenses

- 185 092.78 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 37 560.06 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Monsieur LEGROS Jean-Jacques.

Monsieur LEGROS Jean-Jacques préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Commune 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Commune 2018

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-008 – Affectation du résultat – Commune 2018

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent d'investissement	37 560.06
Restes à réaliser – Dépenses	11 561.22
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	0.00
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>124 748.27</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	124 748.27

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2019	
001 Solde d'investissement reporté	37 560.06 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	124 748.27 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	11 561.22 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-03-009 – Vote du budget – Commune 2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Commune 2019.

Les membres du Conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Commune 2019 se présente comme suit :

⇒Section de fonctionnement

- Dépenses : 346 691.00 euros
- Recettes : 346 691.00 euros

⇒Section d'investissement

- Dépenses : 256 209.98 euros
- Recettes : 256 209.98 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Commune 2019 tel que proposé.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

Permanence inscription sur les listes électorales

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la circulaire du 12 Juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des listes électorales entre le 01/09/2018 et le 31/12/2018, il est demandé d'assurer une permanence le Samedi 30 Mars 2019 pendant une durée qui ne saurait être inférieure à 2h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Permanence de 10h à 12h assurée par Madame BOND Marilyn et Monsieur RICHARD Michel.

Prochain conseil municipal : Vendredi 12 Avril 2019 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 23h00

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 7 Mars 2019
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT